



Indemnité suite à un accident

Par **withouck rachel**, le **19/01/2018** à **10:17**

Bonjour, j'ai eu un accident , la voiture derrière moi n'a pas vu le ralentissement et ma percuté. Suite à cela je suis aller à l'hôpital pour des douleurs au cervical et au dos . Pensez vous que je bénéficier d'indemnisation de la part de la partie adverse ?
J'allais au travail donc je suis en arrêt de travail, faut il un jours precis d' ITT ?

Par **Chaber**, le **19/01/2018** à **10:44**

bonjour

Il faut que vous ayez des certificats médicaux pour justifier un préjudice auprès des assureurs

Il faudra aviser la caisse maladie